

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Arrêté préfectoral réglant les budgets primitifs 2019 : du budget général, du budget de la régie des Energies et du budget du Lotissement le Planachat – Saisine 2019

Séance du 2 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux octobre, à dix-neuf heures quarante, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, dûment convoqué le vingt-quatre septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 57

Membres présents :

MM. ALLANDRIEU Bernard, ALLARD Cyrille, ARGENTI Bernard, BARBARIN Daniel, BEVOZ Sébastien, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CAPELLI Jean-Baptiste, CHARVOLIN Roch, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FERRARI Jean, GENOD Patrick, GRIOT Bernard, JARASSIER Hervé, LEMOINE Gilbert, LYAUDET Stéphane, MORGNIEU Laurent, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, SAVEY Didier, TRAMOY Maurice, ZANI Guy.

Mmes BERTHET Claire, BOUDET Evelyne, CHATEAU Marie-Luce, GRITTI Delphine, JOLY Fabienne, LETRAY Marie-Odile, LIEVIN Karine, MACHON Annie, MARTINE Christine, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés :

MM. CHAPUIS Gérard (pouvoir à M. BARBARIN Daniel), DUSSUYER Régis (pouvoir à M. DRHOVIN Jacques), HARNAL Sébastien (pouvoir à Mme LIEVIN Karine), RODRIGUEZ-CERVILLA José (pouvoir à Mme ROSIER Nicole).

Mmes BORGNA Séverine (pouvoir à M. BEVOZ Sébastien), CARRARA Carole (pouvoir à M. FERRARI Jean), PETIT Odile (pouvoir à Mme BERTHET Claire).

Membres absents :

MM. FRAISEAU Alain, PETITNICOLAS Christophe, RAOULT Jean-Pierre, TABOUREL Philippe.

Mmes BARDON Fabienne, BARTHELET Annaëlle, BOURDONCLE Annie, CHENET Valérie, FERRO Nicole, HUGON Marlène, ROTARU Maria, TRAINI Marie, TREUVELOT Catherine.

Secrétaire de séance : M. Cyrille ALLARD.

Soit : 37 présents, 7 pouvoirs.

Considérant la saisine de la Chambre Régionale des Comptes en date du 25 avril 2019 par Monsieur le Préfet de l'Ain, pour l'étude des budgets primitifs 2019 de la Commune,

Considérant le 1^{er} avis n°2019-0239 de la Chambre Régionale des Comptes en date du 14 juin 2019, relatif aux budgets 2019 de la commune et de ses motifs,

Vu les décisions modificatives, prises par délibérations n°2019-134, 2019-135 et 2019-136 en date du 24 juillet 2019, concernant les budgets : Général, Energies et Lotissement le Planachat,

Considérant le second avis n°2019-0200 de la Chambre Régionale des Comptes en date du 30 juillet 2019, parvenu en Mairie le 5 août 2019, relatif aux budgets 2019 de la commune et de ses motifs, présenté à l'assemblée délibérante lors de cette séance,

Vu l'arrêté de la Préfecture de l'Ain en date du 22 août 2019, parvenu en Mairie le 23 août 2019, réglant les budgets primitifs 2019 du budget principal et des budgets annexes « régie des Energies » et « Lotissement Le Planachat » de la Commune,

Vu l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, cet arrêté doit être porté à la connaissance de l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion,

Monsieur le Maire précise que cette délibération annule les décisions modificatives, prises par délibérations n°2019-134, 2019-135 et 2019-136 en date du 24 juillet 2019, concernant les budgets : Général, Energies et Lotissement le Planachat.

Mais que les délibérations suivantes du 27 mars restent en vigueur : n°2019-55 établissant le Budget GENERAL, n°2019-63 votant les taux, n°2019-65 votant les subventions 2019, n°2019-56 établissant le budget annexe BOIS et FORETS, n°2019-57 établissant le budget annexe GITE D'HOSIAZ, n°2019-58 établissant le budget annexe LOTISSEMENT LE GRANA, n°2019-59 établissant le budget annexe Lotissement le PLANACHAT, n°2019-60 établissant le budget annexe LOTISSEMENT PRE DEVANT, n°2019-61 établissant le Budget annexe de la régie des ENERGIES, n°2019-62 établissant le budget annexe SECTION VAUX SAINT-SULPICE.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** de l'arrêté de la Préfecture de l'Ain en date du 22 août 2019, parvenu en Mairie le 23 août 2019, valant décisions modificatives, et réglant les budgets primitifs 2019 du budget principal et des budgets annexes « Régie des Energies » et « Lotissement Le Planachat » de la Commune,
- **CONFIRME** les autres dispositions budgétaires prises le 27 mars concernant les budgets : GENERAL, BOIS et FORETS, GITE D'HOSIAZ, Lotissement Le GRANA, Lotissement Le PLANACHAT, Lotissement PRE DEVANT, Régie des ENERGIES, SECTION VAUX SAINT-SULPICE, les taux d'imposition et les subventions,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

